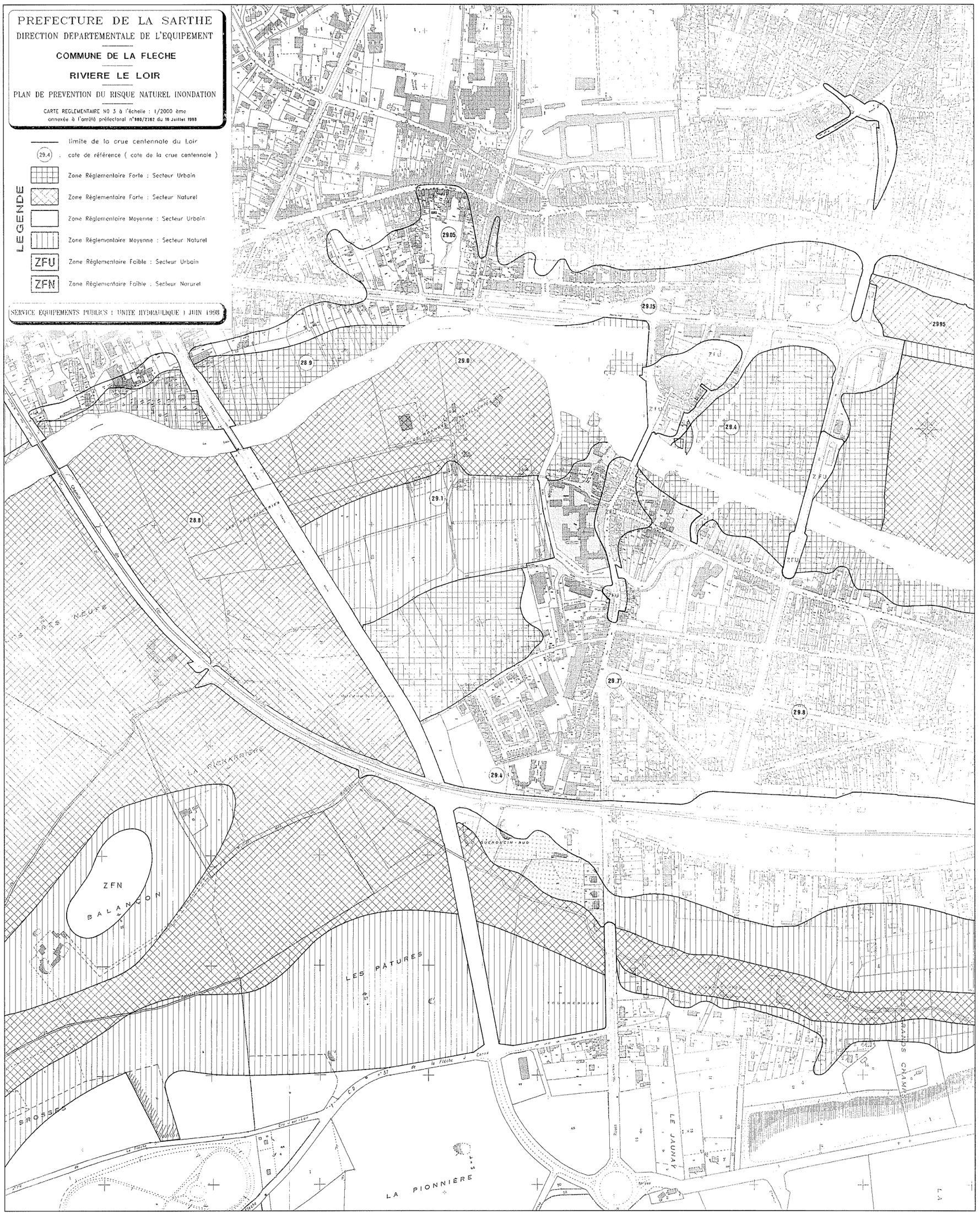
PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
COMMUNE DE LA FLECHE
RIVIERE LE LOIR
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL INONDATION
CARTE REGLEMENTAIRE NO 3 à l'échelle : 1/2000 ème
annexée à l'arrêté préfectoral n°980/2762 du 16 Juillet 1998
LEGENDE
limite de la crue centennale du Loir
29.4 : cote de référence (cote de la crue centennale)
Zone Réglementaire Forte : Secteur Urbain
Zone Réglementaire Forte : Secteur Naturel
Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Urbain
Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Naturel
ZFU Zone Réglementaire Faible : Secteur Urbain
ZFN Zone Réglementaire Faible : Secteur Naturel
SERVICE EQUIPEMENTS PUBLICS : UNITE HYDRAULIQUE) JUIN 1998
29.05
29.15
29.95
28.9
29.0
29.4
29.1
28.8
29.7
29.8
29.4
ZFU
ZFN
BALANÇON
LES PÂTURES
BROSSES
LA PIONNIÈRE
LE JAUNAY
LES GRANDS CHAMPS